

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Une autre grande séance à la Chambre. Les explications de M. Lefèvre et les affirmations du gouvernement. — L'entente anglo-française est une nécessité, mais la France ne doit pas être dupe ! — Ce que fait l'enquête de Cachin et Frossard en Russie. — D'Annunzio négocierait.

Nouvelle « grande séance » à la Chambre, après l'interpellation sur l'élection du Lot-et-Garonne et l'attitude du Gouvernement contre la propagande bolcheviste. Elle a été provoquée par les explications attendues de M. Lefèvre, ministre de la guerre (démissionnaire).

M. Lefèvre croit à un danger imminent pour la France. Il affirme que l'Allemagne prépare activement sa « revanche ». Il croit aussi que la Russie soviétique prêtera son concours à la Prusse agressive.

Le Conseil supérieur de la guerre, le Conseil des ministres et le général de Castelnau — dans une intervention très remarquée — ne croient pas au danger immédiat. Ils estiment, eux aussi, qu'une surveillance rigoureuse s'impose, mais ils jugent excessif d'avoir recours à des efforts inutiles et ruineux pour le pays, l'Allemagne n'étant pas en état de songer sérieusement, avant longtemps, à une nouvelle agression.

Nous n'avons, ici, aucune compétence en la matière, mais il est permis de se faire une opinion d'après les arguments pour et contre, présentés à la tribune.

Il se peut que l'Allemagne fabrique secrètement du nouveau matériel, il n'en reste pas moins qu'on lui en a détruit des quantités et que les recherches de la commission interalliée, se poursuivent sans arrêt. Il serait invraisemblable de supposer, dans ces conditions, que les vaincus seront demain, dans six mois ou dans quelques années, en état d'opposer à l'armement puissant des Alliés, un armement supérieur.

Sur ce premier point, les Alliés ont les moyens de conserver leur supériorité.

Au point de vue des combattants, l'Allemagne, pense M. Lefèvre, pourrait, dans un délai très court, rassembler 2 millions 500 mille hommes sous les armes. Si rapide que puisse être cette opération, elle ne saurait échapper à la surveillance des commissaires alliés qui sont en Allemagne. Or, nous sommes sur le Rhin, nous tenons les têtes de ponts et nous aurions la faculté d'agir avec une particulière vigueur, avant que les vaincus aient pu terminer leur mobilisation.

Sur ce second point encore, notre sécurité paraît assurée. Il suffit que la région rhénane ne soit évacuée qu'APRÈS l'exécution du traité pour que cette sécurité se prolonge jusqu'à la complète soumission des Boches au pacte de Versailles. Cela est possible, le Président du Conseil, comme M. Tardieu ont noté que les traités de garantie avec l'Amérique et l'Angleterre n'étant pas en vigueur, la limitation de l'occupation à 15 ans disparaît par voie de conséquence.

Reste une dernière hypothèse qui pourrait être inquiétante. La prochaine agression pouvant se faire par la voie des airs, l'Allemagne aura-t-elle la possibilité de préparer, en secret, une flotte aérienne puissante ?

Si cela était, l'Angleterre serait aussi menacée que nous, la Manche ne constituant pas, dès lors, une barrière plus sérieuse que le Rhin à la ruée des avions boches.

Mais, ici encore, les Alliés sont trop intéressés à supprimer cette hypothèse pour que la surveillance des usines allemandes ne soit pas absolument efficace. Le traité de Versailles nous donne le moyen de contrôler et d'agir !

M. Lefèvre a donc eu raison d'engager la France à ne pas s'endormir dans une béate confiance, mais encore faut-il réquie au minimum le sacrifice à imposer au pays.

Les grands chefs militaires, vainqueurs de l'armée prussienne disent : notre situation militaire actuelle est bonne, elle n'exige pas que nous ayons des armées davantage nos forces. Cette affirmation doit suffire à nous rassurer pleinement.

Les Débats écrivent avec infiniment de raison : « Nous ne nions pas le péril qu'il peut nous jeter la manière de penser d'un grand nombre d'Allemands ; mais il ne faut pas que ce péril soit un épouvantail ; il ne faut pas que nous nous épuisions contre des dangers imaginaires. Suivons de près ce qui se passe en Allemagne, mais ne voyons pas les choses avec des verres grossissants. »

Le règlement de la question européenne ne peut se faire, nous l'avons dit dans notre dernier numéro, qu'en plein accord entre la France et l'Angleterre. Seule une entente absolue entre les deux puissances en imposera à l'Allemagne impénitente, toujours prête à mettre à profit une désunion qui serait

désastreuse. Encore faut-il que l'accord ménage les droits absolus des deux puissances. L'amitié véritable suppose l'égalité. Ce serait donc une faute de s'incliner devant une politique anglaise qui sacrifierait les intérêts de notre pays. Les Britanniques apprécieraient médiocrement, d'ailleurs, une passivité sans dignité.

Or, l'attitude de Lloyd George, dans les affaires de Grèce est de nature à éveiller les légitimes susceptibilités de la France. Le Premier anglais paraît accepter le traité de Sévres comme définitif. Il en résulte, comme l'observe le Temps, que « la Grèce constitutionnelle se trouve doublement sous la protection anglaise. L'Angleterre protège Constantinople contre la France. Elle protège, en outre, contre la France et l'Italie à la fois, le traité qui attribue aux Grecs Smyrne, Gallipoli, Andrinople. »

D'où il suit que la Grèce de Constantinople, passe, en fait, sous la tutelle de l'Angleterre qui exercerait sur l'Hellade, une sorte de protectorat. Comme, d'autre part, l'Angleterre a la haute main en Méditerranée, dans les Détroits et à Constantinople, — où les troupes alliées sont commandées par un général britannique — il s'ensuit que tout l'Orient passe peu à peu sous l'influence de Londres.

Cette situation ne peut se perpétuer. L'entente est indispensable pour le règlement des questions Greco-Turques, mais si ce règlement doit se faire au détriment de notre pays, la France doit se dégager d'une solidarité interalliée qui sacrifie nos intérêts. Il faut qu'on sache à Londres que nous voulons être des « alliés », non des dupes !

M. Boris Sokolof vient de publier un intéressant volume : « Le voyage de Cachin et Frossard dans la Russie des Soviets, faits et documents ». Un autre volume complémentaire (documents photographiques) paraîtra prochainement.

M. Sokolof prouve que l'enquête des deux pèlerins français fut une fustige. On le savait depuis longtemps. Mais il n'est pas indifférent d'enregistrer quelques preuves nouvelles, si celles qu'on nous apporte sont sérieuses.

Qu'est donc Boris Sokolof ? — Ancien député socialiste-révolutionnaire à l'Assemblée Constituante russe, Sokolof était un membre écouté du parti socialiste, il fut arrêté à Arkhangel lors de la prise de cette ville et condamné à mort par les Bolcheviks. Miraculeusement sauvé, il put se cacher et enfin s'échapper de Russie en septembre dernier. L'opinion d'un socialiste russe, qui eut la confiance du pays avant l'aventure bolcheviste, a une valeur indiscutable.

Sokolof s'est donc renseigné de première main sur la prétendue enquête de Cachin et Frossard en Russie et il fournit au public des précisions d'un vif intérêt.

Tandis que des socialistes anglais, allemands, italiens, avaient, en semblable circonstance, fait de sages réserves sur le régime bolcheviste, Cachin et Frossard se livrèrent sans limite à leurs oracles officiels. Au préalable, on avait exulté le socialiste Lafont et sa femme qui, d'origine russe, aurait pu obtenir des renseignements édifiants sur le bonheur du peuple sous le règne de Lénine.

Privé des lumières de Lafont, Cachin et Frossard furent conduits de représentations théâtrales en banquets, de banquets en représentations théâtrales ! Ils affectèrent de croire que le bien-être et l'opulence étaient le lot de tout le peuple. Mais si la joie était le lot des grands, elle était aussi le privilège des petits ! On entendit le démontrer par la visite d'une école.

Une institutrice fut donc avisée que son établissement était choisi pour être montré aux délégués français. « Un crédit spécial, lui déclara Mme Elizarov, sœur de Lénine, vous sera assigné pour habiller les enfants et leur servir un déjeuner et un diner copieux le jour de l'arrivée des délégués. Les enfants devront danser, faire de la gymnastique rythmique et surtout chanter l'Internationale. »

La maîtresse de l'école écrit ce qui suit : « J'avais envie de pleurer de rage. J'ai dû assister avec les enfants à la fête organisée en l'honneur des délégués étrangers. Pendant que ces derniers étaient assis à une table luxueusement servie, les enfants, qui n'avaient absolument rien mangé depuis le matin, dansaient et chantaient l'Internationale, en maudissant dans leur cœur l'arrivée des hôtes étrangers. Nous vivions dans une période de véritable esclavage. »

Ce qui eût lieu pour l'école se reproduit pour les visites aux restaurants populaires, aux usines, aux fabriques, etc.

Nombre de délégations ouvrières s'efforcèrent d'entretenir les deux délégués français. Elles furent toujours écartées par les bolcheviks qui entouraient Frossard et Cachin. Le plus souvent, dit Sokolof, Cachin lui-même refusa de les recevoir !

Cette attitude provoqua de la part des corporations ouvrières des résolutions

de « mépris », votées sans opposition. C'est ainsi que les ouvriers de l'usine de Briansk déclarèrent : « Non seulement Cachin et Frossard ont tout fait pour ne pas entendre et ne pas voir les vrais représentants de la classe ouvrière, mais ils sont devenus la risée des valets du gouvernement des Soviets. »

Les ouvriers de la manufacture d'Ivanovo-Vosniensensk écrivirent à MM. Cachin et Frossard :

« Vous passez tout votre temps avec les fonctionnaires gouvernementaux et vous refusez de recevoir les vrais représentants du prolétariat russe. Comment doit être qualifiée une attitude pareille ? Est-ce un crime ou une légèreté ? »

D'autres citations instructives seraient possibles. Le livre de M. Sokolof est riche en documents. A quoi bon, l'opinion du pays est faite !

Et Cachin, Frossard proposent au Congrès socialiste de Tours — dont nous aurons à parler — de soumettre la France au régime abject de Lénine. En fait de liberté ils nous offrent une dictature. Le pays relèvera le défi !

La partie se gâte pour d'Annunzio. Le gouvernement italien a décrété le blocus sévère du territoire fiumain et, déjà, la population affolée par la perspective des dures privations se retourne contre le dictateur.

Un annonce que d'Annunzio inquiet consentirait à négocier.

La comédie touche à sa conclusion logique : La Montagne va accoucher d'une souris !

A. C.

INFORMATIONS

La rencontre des Trois Premiers

La nouvelle d'une réunion qui aurait lieu à Nice le 28 décembre, entre les premiers ministres de Grande-Bretagne, d'Italie et de France, avait été démentie à Rome ces jours derniers. On assure aujourd'hui que cette réunion aura lieu dans les premiers jours de janvier, sans toutefois savoir en quel lieu. Il sera procédé à des échanges de vues, MM. Lloyd George, Leygues et Giolitti chercheraient à établir une unité d'action en Orient et particulièrement à Athènes, où, dit-on, les missions alliées agissent sans liaison et parfois selon des instructions contraires.

Le désarmement de l'Allemagne

Une note officielle publiée à Berlin prétend que la réduction de l'armée allemande à cent mille hommes, ordonnée pour le 1^{er} janvier 1921 par l'accord de Spa, est effectuée.

Les attentats en Irlande

La veille de la Noël a été marquée par divers incidents.

Des individus ont pénétré dans les bureaux de la « Hibernian bank », à Drogheda, et y ont dérobé 36.000 livres sterling.

Trente hommes armés et masqués ont pénétré de vive force dans les bureaux du journal « Cork's Examiner ». Ils ont brisé les machines et fait sauter d'autres parties des bureaux ; ils ont ensuite incendié le tout. Les pompiers ont pu maîtriser l'incendie.

La folle équipée de d'Annunzio

Selon la *Gazzetta del Popolo*, tous les employés de la régence de Quarnero auraient été mobilisés par ordre d'Annunzio.

On mande, d'autre part, à la *Stampa*, que la situation à Fiume est tragique. Les quelques milliers d'habitants restés dans la ville sont dans l'impossibilité de se rebeller contre les prétentions des légionnaires. Les mesures les plus rigoureuses ont été prises par le commandant, pour interdire toute manifestation.

Parmi tous les décrets édictés, il y en a un qui défend le port d'armes, qui interdit tout rassemblement aux civils et qui prévoit la Cour martiale pour ceux qui professent des opinions différentes de celles du gouvernement. La Cour martiale siège en permanence et la peine de mort a été rétablie.

A la suite de l'attitude menaçante du commandement de Fiume, le général Caviglia a ordonné l'occupation des positions avancées autour de Fiume. Cette occupation a été effectuée.

Les légionnaires se sont opposés par la force des armes à l'avance des troupes. Il y a cinq tués et une trentaine de blessés parmi les troupes régulières.

La France et le Monténégro

Le gouvernement français vient de notifier au gouvernement royal qu'il a supprimé le poste de représentant diplomatique auprès du gouvernement de l'ex-roi Nicolas du Monténégro et a retiré le droit de représentation diplo-

matique aux agents diplomatiques et consulaires monténégrins en France.

Les raisons, qui ont motivé cette décision, sont, d'une part, l'accord intervenu à Rappallo réglant la question adriatique et, d'autre part, les résultats des élections au Monténégro pour l^{re} Constituante.

Un canon qui tire trois fois plus long que « Bertha »

Des expériences ont été faites au camp d'artillerie de Vivegnis, près de Liège, avec le nouveau canon Turbo, inventé par le lieutenant français Delamarre-Maze. L'inventeur affirme que son canon aura trois fois la portée de la grosse Bertha. Les gaz provoqués par l'explosion provoquent une accélération continuelle, comme la vapeur dans une turbine.

Le gendarme est sans pitié

Ce gendarme de Château-Landon en Seine-et-Marne, est une manière de héros.

Il avait acheté dans un débit d'une petite commune voisine de la prévôté, une boîte d'allumettes de 20 centimes. Rentré dans sa caserne, il trouva « les souffrantes » et n'en trouva que 82 au lieu de 100.

Le lendemain, en présence d'un subordonné, il renouvela l'expérience. Dans une boîte de 100 il en trouva 70, et dans une autre de 50 il n'y en avait que 30.

Le déblatant protesta de son innocence. Son fournisseur, l'Etat, était le seul coupable.

Le gendarme de Château-Landon hésita pourtant pas. Il dressa procès-verbal. Et le gardien de l'ordre public sera demain en procès avec l'Etat français.

Trois communications téléphoniques sur le même fil

Avec la collaboration de professeurs des Facultés et de grandes Ecoles, les ingénieurs des P. T. T. poursuivent des recherches afin d'obtenir sur un seul fil trois communications téléphoniques différentes simultanément. Les techniciens d'Amérique et d'Allemagne dirigent de même leurs études dans ce sens. S'ils ont déjà obtenu des résultats intéressants, nos ingénieurs ont également réalisé des découvertes qui permettent d'espérer les plus grands espoirs. C'est ainsi qu'il y a quelques semaines des essais effectués sur une distance de plusieurs kilomètres ont été des plus concluants.

A la mémoire des Instituteurs morts pour la France

Le ministre de l'instruction publique avait, il y a quelques mois, adressé une circulaire aux recteurs des académies pour les inviter à appeler l'attention des inspecteurs d'académie sur l'intérêt qui s'attache à faire placer dans les salles de classe où ont, en dernier lieu, enseigné les maîtres tués à l'ennemi, le portrait de ces bons serviteurs du pays avec un résumé de leurs états de service à côté de la médaille destinée à perpétuer leur souvenir.

Par une nouvelle circulaire, M. Honnorat demande aux recteurs de rappeler ces instructions à leurs collaborateurs et de faire dresser par eux, pour la lui communiquer dans le plus bref délai possible, la liste des classes dans les portraits des maîtres morts pour la patrie.

Les tremblements de terre en Algérie

La terre continue de trembler dans la région d'Alger, ce qui a suscité de vives inquiétudes parmi la population. Depuis la violente secousse du 24, de légères oscillations ont été enregistrées par les appareils de l'Observatoire d'Alger. Le 27 décembre, à 7 h. 6 m. 29 s., une forte secousse a été ressentie. La direction en était, comme la dernière fois, nord-sud, avec son centre d'ébranlement près d'Alger.

Le tremblement de terre de Chine a fait plus de 2.000 victimes

Un télégramme de Shanghai confirme que le tremblement de terre, qui a eu lieu récemment dans la province de Thibet, a fait plus de 2.000 victimes.

Une élection à Paris

Élection municipale du quartier St-Gervais
Inscrits : 8.272 ; Votants, 4.773 ; Bulletins blancs et nuls, 48.
Ont obtenu :
MM. Rioter (Bloc national républicain), 2.649 voix, élu ; M. Victor Mérie (socialiste unifié), 2.075 voix ; M. Truffaut, radical-socialiste, 1 voix.

Chambre des Députés

Séance du 27 décembre 1920

La Chambre adopte la prorogation jusqu'au 30 juin 1921, le délai d'inscription des commerçants sur le registre du commerce.

La Chambre continue la discussion des douzièmes provisoires.

M. Berthon parle des fournitures faites par la France à l'armée de Wrangel. M. Raiberti, ministre de la guerre, répond que les cessions faites ont été remboursées.

Le projet des douzièmes provisoires est voté par 504 voix contre 62.

M. Bouysouff, développe une interpellation sur la vie chère et les petits retraités auxquels on devrait accorder les 750 fr. d'indemnité.

Sénat

Séance du 27 décembre 1920

Le ministre des finances dépose le projet des douzièmes provisoires voté par la Chambre sur le bureau du Sénat. La discussion est renvoyée à jeudi.

Une interpellation de M. Chéron sur l'application de la journée de huit heures dans l'agriculture est ajournée.

CHRONIQUE LOCALE

A NOS LECTEURS

Nos ateliers étant fermés le samedi 1^{er} janvier, le Journal du Lot ne pourra pas paraître ce jour-là. Il n'y aura donc que DEUX numéros cette semaine : Celui d'aujourd'hui et un deuxième qui paraîtra VENDREDI, qui portera la date vendredi 31 décembre 1920, — dimanche 2 janvier 1921.

ENQUÊTE INCOMPLETE

On sait qu'une commission parlementaire fut nommée pour enquêter au sujet des malversations commises pendant la guerre par les nombreux fournisseurs de l'Etat, — nouveaux riches d'aujourd'hui, et pour leur faire rendre gorge sans préjudice des sanctions pénales qu'ils méritaient.

D'autre part, une autre commission avait la charge de dénicher les nouveaux riches qui dissimulaient les bénéfices réalisés pendant la guerre.

Ces commissions ont fonctionné. Les résultats obtenus sont-ils intéressants ?

Jusqu'à ce jour, il ne semble pas que les fournisseurs, qui pendant la guerre ont réalisés des fortunes considérables d'une façon plutôt malpropre, qui ont pillé les stocks du ravitaillement, il ne semble pas, disons-nous, que la loi les ait bien inquiétés. Leur cas n'a pas retenu l'attention des Parquets, et rares sont les tribunaux qui ont vu défiler devant eux cette catégorie d'individus malfruits.

Aussi bien, à une question posée, le ministre des finances vient de faire connaître que, par application de l'article 20 de la loi du 1^{er} juillet 1916, article tendant à poursuivre les dissimulations de bénéfices de guerre, il y a eu 168 affaires déferées au parquet. Sur ces 168 affaires, 124 sont encore à l'instruction, 3 poursuites sont éteintes pour cause de décès ou de prescription. Il y a eu trois non-lieu, 7 acquittements, 11 condamnations non encore définitives et 20 condamnations définitives, dont 19 dans les départements et 1 dans le département de la Seine.

A qui fera-t-on croire que dans toute la France, il n'y a eu que 168 individus qui ont sciemment fraudé le fisc ? La faiblesse de ces chiffres est tellement stupéfiante qu'on est en droit de se demander s'il est vrai que des enquêtes ont été faites, et dans quelles conditions elles ont eu lieu.

Or, si ce n'est pas dès aujourd'hui que ces enquêtes doivent donner des résultats, ce ne sera pas, lorsque les dissimulateurs auront mis à l'abri des investigations, leur bonne galette.

LOUIS BONNET.

P. T. T.

Parmi les candidates admises à l'emploi de dame employée des P. T. T., nous relevons les noms suivants des candidates de Lot :

- Mlle Asfaux, avec le numéro 848 ;
 - Mlle Péguiré, avec le numéro 1.004 ;
 - Mlle Magnaud, avec le numéro 1.104 ;
 - Mlle Surres, avec le numéro 1.140 ;
 - Mlle Rozies, avec le numéro 1.313 ;
 - Mlle Maniol, avec le numéro 1.427 ;
 - Mlle Bouygue, avec le numéro 1.541 ;
 - Mlle Lafougal, avec le numéro 1.568 ;
 - Mlle Pestel, avec le numéro 1.585.
- Félicitations.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Truffel Jean-Guillaume : brave et dévoué soldat. Grièvement blessé à Bertrix, le 22 août 1914. Mort en captivité des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Trichereau Jacques-Louis-Marie : très brave et courageux soldat. Frappé mortellement, le 4 octobre 1917, à Verdun, à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Toussaint Armand : brave soldat. A fait vaillamment son devoir, dès les premiers combats de la campagne. Tombé glorieusement pour la France, le 22 août 1914, en Belgique. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Vigouroux Théophile : soldat d'une énergie et d'un sang-froid incomparables. Grièvement blessé à son poste de combat, à la Harazée, Mort pour la France, le 7 septembre 1915. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Vinel Arthur-Léon : très courageux et vaillant soldat. Mortellement frappé, le 6 septembre 1916, à son poste de combat, à Regniéville. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Mutation

M. Feuga, chef de bataillon du 7^e d'infanterie, est mis hors cadres et affecté au 507^e régiment de Chars de combat à Metz.

Au 7^e

M. Larquier, (Pierre), caporal au 7^e d'infanterie, ciève-officier est détaché à l'aéronautique.

Perception

Par arrêté du directeur de la comptabilité publique, Mme Magot, et M. Barre, commis auxiliaires de perception dans le Lot, sont reconnus aptes à remplir les fonctions de commis titulaire. Félicitations.

Réception du Jour de l'An

M. le Préfet du Lot ne recevra pas à l'occasion du 1^{er} janvier.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Marcel Carle, vient d'être reçu dans les premiers numéros au dernier concours de commis d'Economat, et affecté en cette qualité au lycée de Metz.

Notons, que notre compatriote est le plus jeune commis d'Economat de France. Nos sincères félicitations.

Arbre de Noël à la Préfecture

Dimanche soir, 26, à 3 h. 1/2, les portes de la Préfecture s'ouvrirent, de nombreux et aux petits enfants des orphelins, des bonbons, des gâteaux, ornant un splendide arbre de Noël et remplissant coupes et plateaux que les petits invités commençaient par dévorer des yeux.

L'orchestre symphonique qui avait offert son concours dirigé par M. Barreau, inaugura la fête par un brillant morceau auquel succédèrent de nombreuses exécutions durant cette première partie. Puis, eut lieu la distribution des étrennes, gourmandises qui circulèrent parmi ce petit monde.

A 7 heures, la foule s'éclaircit, pour revenir vers 9 heures. Ce fut l'épilogue du bal précédent, une gaité constante ne cessa de régner ; danseurs et danseuses suffisaient à peine à répondre aux exigences de l'orchestre, le buffet était pris d'assaut.

Avant de se séparer, les palmes académiques furent remises, au milieu des applaudissements, par M. le lieutenant Duluc, à Mlle Bardière dont le nom avait figuré parmi les décorées de la dernière promotion.

A minuit, la fête était terminée. Nos félicitations et nos remerciements aux organisateurs et organisatrices, membres du Comité.

Pupilles de la Nation

Les élections au Conseil d'Administration de l'Office départemental des Pupilles de la Nation auront lieu, dans le département du Lot le dimanche 13 mars 1921.

Le scrutin aura lieu conformément aux dispositions des articles 71, 72 et 73 74 du décret du 15 novembre 1917. Il sera ouvert à huit heures du matin, et clos à six heures du soir.

Sont appelés à élire des représentants au Conseil d'Administration de l'Office départemental :

- 1^o les Instituteurs et Institutrices ;
- 2^o les membres de l'enseignement professionnel, industriel agricole ou commercial ;
- 3^o la Chambre de Commerce et les Syndicats ou Associations professionnelles de patrons ;
- 4^o les Syndicats ou Associations professionnelles d'ouvriers ayant leur siège dans le département ;
- 5^o les Associations et Syndicats agricoles ;
- 6^o les Associations coopératives ou

rières de production et de consommation ;
7° les établissements de bienfaisance privés ;
8° les Associations philanthropiques ou professionnelles exerçant le patronage des Orphelins de guerre.
Les intéressés trouveront dans les bureaux de la Préfecture, des sous-préfetures et les mairies des chefs-lieux de canton, le numéro du « Journal Officiel » du 29 juillet 1917 ou est publié la loi du 27 juillet et celui du 22 novembre 1917 ou est publié le décret du 15 novembre.

Lou Gorrit del Quercy

Dimanche prochain, 2 janvier, la Société amicale des originaires de l'arrondissement de Gourdon à Paris, « Lou Gorrit », donnera avec l'éclair accoutumé, sa fête annuelle de l'Arbre de Noël. Nous espérons voir venir nombreux nos compatriotes avec leurs enfants, à la salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, où « Lou Gorrit » donne ses fêtes.

CHRONIQUE SPORTIVE

Pendant que la deuxième équipe jouait contre le Compound-Club Cadurcien, la première de l'« Aviron » en déplacement à Villeneuve-sur-Lot a été battue par 7 points (un drop-goal, un essai), à zéro par l'équipe correspondante du Club-Athlétique Villenoveux. Amputée de ses deux ailiers d'un centre et d'un avant, le team Cadurcien ne put opposer une résistance que, jusqu'à la dernière minute fut des plus effrayantes et qui fit l'admiration du public Villenoveux. Les équipiers adverses furent étonnés que « Cette équipe-là » leur tint la dragée si haute, et nous-même sachant que le ballon sortit 9 fois sur dix pour Villeneuve, nous demandons, comment la ligne blanche Cadurcienne ne fut franchie qu'une fois. Régulièrement battus en mêlée par un pack beaucoup plus lourd nos avants, lutant et bataillant courageusement pendant 80 minutes, tirent tête en touché et jeu ouvert à leurs lourds adversaires cantant le jeu entre les deux lignes de 22. Demis et trois-quarts fauchèrent toutes les attaques, l'arrière Michel, en grands progrès, fut le meilleur.

L'« Aviron Cadurcien » fut battu honorablement, et sans nul doute qu'avec sa toute première, il en eût été autrement ; mais il est des défaites qui valent des victoires, il nous suffira de faire connaître que Villeneuve, champion de 2^e série du Périgord-Agenais doit régulièrement passer en première l'an prochain et que le résultat acquis par notre vaillant Club de 4^e série composé de tels adversaires est tout simplement admirable. A la revanche, le 10 avril nous assisterons à une belle partie.

Un match amical a eu lieu dimanche sur le terrain de l'« E. Gabesut », entre l'équipe de la Compound et l'équipe (2) de l'Aviron Cadurcien.

Le Compound bat l'Aviron par 8 points à 6.

Obsèques

Dimanche ont eu lieu les obsèques de Mme Barbanche, épouse du directeur de la succursale du Crédit Foncier à Cahors, décédée à l'âge de 34 ans.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. Barbanche nos sincères condoléances.

Election au Comité départemental des Mutilés et Veuves de la guerre

Dimanche 26 décembre 1920 a eu lieu l'élection au Comité Départemental des Mutilés et Veuves de la guerre, en conformité de la loi du 5 août 1920, et de l'arrêté ministériel du 28 octobre 1920.

Ont été élus :
Mmes Robinet et Galaup ; MM. Clément Grandjean, Lafage, Sers, Trouzet, Larribaud, Bru Jean.

Cette liste constituera la moitié des membres du Comité, l'autre moitié devant être désignée par le Préfet, après approbation de l'Office national.

Pensions militaires

M. le docteur Basse est nommé membre du Tribunal départemental des pensions militaires de Cahors ; MM. les docteurs Malbec et Rougier, sont nommés membres suppléants.

Contributions directes

Recrutement des surnuméraires.
Il est rappelé aux anciens militaires réformés pour blessures de guerre, et aux officiers désireux de bénéficier des avantages spéciaux qui leur sont réservés pour l'accès aux fonctions de contrôleur des contributions directes, que le délai de présentation des demandes

de candidature expire le 31 décembre courant.

Limite d'âge : moins de 29 ans pour les anciens militaires réformés ; moins de 35 ans pour les officiers.
Diplôme exigé : 1^{re} partie du baccalauréat.

Avis de concours

Un concours pour l'emploi de contrôleur-adjoint des Douanes aura lieu les 11 et 12 avril 1921.
Le programme du concours est envoyé gratuitement sur demande adressée à la Direction Générale des Douanes à Paris (bureau du personnel).

Vol de poules

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des poules ont été dérobées à Mme P... demeurant dans le quartier de l'avenue du Nord.

Le voleur a d'ailleurs montré quelque discrétion puisqu'il s'est contenté de s'emparer de deux poules sur six que contenait le poulailler.

Une enquête est ouverte.

Brûlée vive

Samedi soir, vers 10 heures, la dame Willenens, réfugiée belge, rentrait chez elle, et s'asseyait près du feu pour se chauffer. Elle dut s'approcher trop près du feu, car, quelques minutes après, la pauvre femme vit ses vêtements en flammes.

Affolée, elle descendit dans la rue, en poussant des cris de douleur. Des voisins accoururent, mais à ce moment, la malheureuse était complètement entourée par les flammes.

Le feu fut éteint, mais le corps d'Irma Willenens était atrocement brûlé.

Transportée à l'hôpital, la pauvre femme mourut dimanche au milieu des plus cruelles souffrances.

Lundi matin, Mme Vve Galtié, âgée de 76 ans demeurant faubourg Labarre, était assise près de la cheminée, lorsque ses vêtements prirent feu. A ses cris, des voisins accoururent et parvinrent à éteindre les flammes. Malheureusement le corps de la pauvre femme a été gravement brûlé.

M. le docteur Géis, appelé, a donné les premiers soins à la victime.

Mais tous les soins furent inutiles. Mme Galtié expira peu après.

Nous adressons nos condoléances à la famille.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 13 au 18 décembre 1920, est la suivante :
Nombre de placements à demeure : 2 femmes.

En extra : 3 hommes, 1 femme.
Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 3 femmes.

Cazals

Séance récréative. — Une fête récréative, organisée par l'école publique des filles, aura lieu dimanche prochain, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de la mairie.

Le programme de cette séance sera des mieux composés et comprendra notamment une exquise fête de Maurice Bouchor et Gondrillon. Comme toujours le public s'y rendra nombreux.

Un arbre de Noël sera ensuite offert aux enfants de l'école.

Lauzès

Nos autobus. — Nous avons lu dans les journaux locaux et régionaux, que l'entrepreneur de service d'autobus, portait à la connaissance du public, qu'à partir du 25 courant, le prix des places sera ramené à celui d'autrefois.

Il nous annonce également, que le matériel venant d'être renouvelé, donnera au public tout le confort désirable, et permettra d'assurer le service avec la plus grande régularité.

L'entrepreneur nous permettra de dire que s'il nous a donné un peu de confort, en renouvelant son matériel, il nous a mis presque dans l'impossibilité de prendre l'autobus, à cause de l'irrégularité de ses passages à Lauzès, et, par voie de conséquence, du retard avec lequel il arrive à Cahors.

Depuis quelques temps en effet, il passe ici avec plusieurs heures de retard. Des pannes nombreuses l'empêchent de passer à l'heure. De ce fait la correspondance nous arrive en retard, et, les voyageurs, fatigués d'attendre un autobus qui n'arrive pas, rentrent chez eux, et effectuent leur voyage le lendemain en allant prendre le train à Vers, ou ont recours à une voiture particulière.

Plus de régularité dans le service s. v. p.

innocent... Pour le surplus, j'ai le regret de vous dire que je ne répondrai à aucune de vos questions, que j'ai résolu de m'enfermer dans le plus absolu mutisme, dont rien au monde ne me fera déparier.

Et Properce s'étant incliné très bas, avec une extrême courtoisie, se releva avec un dossier de sa chaise et ferma les yeux.

M. Marathon, lui, n'était pas myope ; il était presbyte. Mais la grimace qu'il esquissa, pour n'entraîner point la chute de ses besicles, solidement nœuf fut pas moins d'une signification très claire... Son espoir — le fameux espoir qu'il avait si imprudemment confié à M. Perceval — s'évanouissait, et il se trouvait ainsi livré à ses seules ressources... Il en masqua l'excessive maigreur, et c'est d'un ton autoritaire, qu'il renvoya :
— Parfait ! parfait ! cela n'importe guère... Nous arriverons toujours à déchiffrer la vérité, sans votre aide... Greffier ! lisez, à haute et intelligible voix, les dépositions de M. Pied, patron de l'hôtel du *Matelot Saxon*, et de ses employés... et aussi celle de M. Pierre, le gérant du buffet de la gare maritime... Et vous, accusé, écoutez !

Le greffier lut et Properce, sans décrocher les paupières, dodinant de la tête, écouta... L'inspecteur Fleury, dissimulé dans une encoignure, écouta de même, avec intérêt, pour se faire une religion... Et le procureur Perceval, arrivé en retard, sur la pointe des pieds, écouta distraite-

ment, déjà au courant de ces dépositions...
L'instruction se faisait en famille — eût-on cru...
Et lorsque le greffier eut terminé la lecture du papier où étaient rigoureusement consignés les faits et gestes des deux locaux passagers de M. Pied, leur arrivée, leur séjour, leur départ, M. Marathon demanda pour la forme, à l'inculpé :

— Qu'avez-vous à répondre ?
Contrairement à l'attente générale et à sa promesse de tout à l'heure, le mime Properce rouvrit les yeux et répondit :

— Votre question, monsieur le juge, n'en est pas une... c'est pourquoi j'y répondrai... sans me compromettre... Moi seul, qui sais la vérité, peux distinguer ce qu'il y a de vrai de ce qu'il y a de vraisemblable dans ces allégations... Je ne les infirmerai, ni ne les confirmerai. Néanmoins, permettez-moi de vous dire — j'ai d'ailleurs fait une remarque à peu près identique à l'agent de la Sûreté, ici présent — que les charges qui pèsent sur moi sont d'un ordre si... si puéril, que mes propres accusateurs sont d'accord... (il se tourna vers M. Aubin) avec la défense...
Absolument ! opina le subtil avocat.

— Car vous constatez, continua Properce, que je suis entré, samedi, à l'hôtel du *Matelot Saxon*, et que j'en suis sorti, ce matin, accompagné de ma femme... Or...
— Or, interrompit M. Marathon,

Limogeo

Marché. — Le marché de Limogeo de vendredi 24 décembre, coïncidant avec la foire de Lalbenque, n'a pas eu son importance habituelle. Mais, de 47 à 50 fr. l'hectolitre ; truffes, 300 kilos, vendues au prix de 11 à 12 francs le kilo, suivant grosseur et qualité.

Viazac

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. René-Edouard Maurand, médecin auxiliaire de 2^e classe, fils du sympathique instituteur de Viazac, est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre. Sa nomination, parue à l'« Officiel » du 17 décembre 1920, est accompagnée de la citation suivante :

« D'un sang-froid admirable, a fait preuve d'un grand dévouement en sauvant une mort certaine plusieurs canonniers qui, ayant subi un commencement d'asphyxie, menaçaient d'être carbonisés dans une sape. Trois citations. Deux blessures. »
Nos sincères félicitations.

Lacapelle-Marival

Foire. — Notre foire du 23 a été petite à cause du mauvais temps de la matinée. Au foirail, peu de bêtes et peu d'animation ; quelques affaires seulement ont été traitées avec tendance à la baisse sur les bêtes à cornes et sur les porcs, petits ou grands.

Au marché, les noix se sont vendues de 16 à 17 fr. ; haricots, 12 fr. ; fèves, de 5 à 6 fr. ; le maïs, de 14 à 15 fr., le tout le double décaltre ; les poulets, de 3,50 à 3 fr. 75 ; les lapins, de 2 à 2 fr. 25 ; les foies d'oies, de 6 à 7 fr., le tout le demi-kilo ; les œufs se maintiennent encore à 8 fr. 50 la douzaine.

Gourdon

Médaille militaire posthume. — Notre jeune concitoyen Robert Chassagnette, qui tomba glorieusement devant Penne, a été l'objet de la belle citation suivante :

« Excellent soldat, brave et courageux, moralement frappé à son poste de guetier au cours d'un bombardement, le 18 juin 1918. A été cité. »

Cette citation a comporté l'attribution posthume de la Médaille militaire.

Adjudication. — Les vieux arbres du tour de ville ont été adjugés à M. Bonenfant, carrossier à Gourdon, pour la somme de 570 francs.

Fête enfantine. — Dimanche a eu lieu dans une des salles de l'école des garçons, brillamment décorée à cet effet, la fête de l'Arbre de Noël. Grâce à la générosité et au concours des dames de nos écoles et de quelques autres dames de la ville, deux sapins ont pu être lourdement chargés de tout ce qui peut exciter la convoitise de jeunes enfants.

Une très large distribution de jouets et de friandises de toutes sortes a pu leur être faite. Chaque enfant s'est retiré les bras chargés et la joie au cœur. Les familles et un nombreux public s'étaient rendus à cette brillante fête enfantine à laquelle la fauconne prêtait son concours.

La fête s'est terminée par une soirée récréative au cinéma des familles, gracieusement offerte par le directeur et à laquelle assistaient 400 enfants.

Tous nos remerciements à la municipalité et à toutes les dames qui, par leur obole, ont bien voulu aider au succès de cette fête enfantine sans oublier l'aimable directeur du cinéma.

Vayrac

Cinéma. — Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique compatriote M. Tourde, commencera sous peu, à nous donner, chaque dimanche, de brillantes séances cinématographiques.

Elles auront lieu dans un local qui aura tout le confort moderne et un nombreux public s'y rendra, nous en sommes persuadés d'avance.

AUX GALERIES GAMBETTA

Maison P. MAURIÈS

32, Boulevard Gambetta

En face la Mairie

M. P. MAURIÈS,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de se rendre acquéreur d'une importante fabrique de chemises d'hommes. Ces chemises seront vendues à partir du 25 décembre et jours suivants avec un rabais de 40 0/0 au moins. La Maison Paul MAURIÈS ne vend qu'au comptant et à prix fixe.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Marie CAMBORNAC, née GALTIE et M. CAMBORNAC, négociants à Cahors,
Mme Gabrielle CALVET, née Cambornac,
Et M. CALVET, commis des Postes à Paris,

Les familles, GALTIE, SERVANT, LACOMBE, BUGES, ANDRIEU, CAPPELLE et CALVET, de Cahors,
Les familles LENTILLAC, de Lamadeleine, et tous les autres parents ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madaame Gabrielle TRÉNEULE
Veuve GALTIE
leur mère, belle-mère, grand-mère, tante et cousine, décédée dans la 75^e année de son âge, en son domicile, à Cahors, 52, rue Labarre.

Et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui seront célébrées le mercredi 29 décembre, 9 heures 3/4, sur la paroisse St-Barthélemy.

L'assemblée aura lieu à la maison mortuaire, 52, rue Labarre.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 10.

A FIUME

De Rome : M. Giolitti a communiqué au Cabinet hier soir, un télégramme du général Caviglia annonçant qu'il ferait son entrée dans Fiume dans la soirée.

On craint que d'Anunzio ne mette à exécution sa menace de faire sauter le port et de détruire la ville au cas où il serait obligé de l'abandonner.

On mande de Trieste : Des personnes ayant pu s'échapper de Fiume rapportent que la ville est sans communication avec le monde extérieur. La panique règne dans la ville où des centaines d'habitants cherchent à franchir la ligne et à se mettre en sûreté.

De Rome : On dément le bruit de la mort de d'Annunzio. Le poète-dictateur se trouve toujours dans son palais.

Le maire de Fiume a demandé au commandant de la division d'Abbazia une entrevue qui lui a été accordée. Elle est fixée à aujourd'hui, mardi.

La flotte russe à Bizerte

De Bizerte : La flotte russe, convoquée par les cuirassés « France » et « Edgar-Quinet », partie de Constantinople le 3 décembre, est arrivée à Bizerte le 19 au soir, après avoir subi en cours de route quelques avaries causées par la tempête. Diverses unités du convoi ont dû relâcher dans la mer Ionienne.

Prusse et Russie

De Berlin : Vers fin janvier un fonctionnaire du ministère des Affaires Etrangères se rendra à Moscou. Bien

Etude de M^e FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, Avenue de la Gare

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte en rapport de Maître BÉTHLE, notaire à Cahors, en date du onze novembre mil neuf cent vingt, enregistré et transcrit, Monsieur Jean-Abel BOUYSSOU, négociant en bois, demeurant à Périgueux, rue Victor-Hugo, numéro 88, acquiesce :

1° Monsieur Victor COUSTEAU, négociant, et de Madame RIEU-TORR, Madame Louise-Blanche, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Bordeaux, 103, rue du Palais Gallien ; 2° Monsieur Edouard DE LUZE et de Madame Anne-Marie-Joséphine DUPÉYRON, son épouse, sans profession, demeurant ensemble au château de Peixotto, à Talence près Bordeaux.

Un corps d'immeuble situé sur la commune de Cahors, au lieu dit « Ile de Combres » et « La Madeline » et connu sous le nom de « Moulin de Cahors », traversé par la prise d'eau du moulin et plusieurs déversoirs de moulin à eau, sol, bois, prés, pâturages et vignes, paraissent figurer au plan cadastral de la dite commune de Cahors, sous les numéros 625, 626, 627, 628, 629, 630, 1715, 1717 et 1718 de la section D pour une contenance non garantie de cinq hectares, vingt-quatre ares, cinquante centiares ; le dit immeuble confrontant du levant avec la rivière du Lot, du couchant et du nord avec voies publiques et du midi au rocher. Et ce moyennant le prix de soixante mille francs en sus des charges.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Figeac le deux décembre mil neuf cent vingt et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : 1° à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Figeac suivant exploit de Maître VAYSSETTES, huissier à Figeac, en date du quatorze décembre mil neuf cent vingt enregistré ; 2° à Monsieur Paul MAGNE, négociant, demeurant à Bordeaux, rue Aussonne, numéro 28, pris en qualité de subrogé tuteur de Mademoiselle Jeanne-Victorine COUSTEAU, fille de Monsieur Victor COUSTEAU, ladite demoiselle interdéclaré par jugement du Tribunal civil de Bordeaux en date du quinze mai mil neuf

cent, fonction qui lui a été conférée et qu'il a acceptée, suivant délibération du conseil de famille de ladite demoiselle, tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du deuxième arrondissement de Bordeaux le vingt-neuf novembre mil neuf cent ; suivant exploit de Maître BASSET, huissier à Bordeaux, en date du quatorze décembre mil neuf cent vingt.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Figeac, le vingt-trois décembre mil neuf cent vingt.
G. FONTANGES,
Avoué.

NOËL ! PREMIER DE L'AN !

Demandez les Liqueurs
Wijnand FOCKINK
distillées en France
-- CURAÇAO -- CHERRY-BRANDY --
Agent Général pour le département du Lot : MM. H. et O. BEYERMAN, Négociants en Vins, — Maison fondée en 1820. Robert BINAUD, neveu et succr, 45, quai des Chartreux, BORDEAUX, — Sous-Agent pour le département du Lot demandé avec meilleures références.
Marque déposée de la Maison H. et O. BEYERMAN (Robert BINAUD, successeur)
Grands Vins fins de Bordeaux : Mousseux RHUM SAINT-SAUVEUR Cognac Red Star
Marquis de FORT-LAJARD Golden Star

qu'il ne soit chargé que de régler la question d'échange des prisonniers de guerre, on accorde une grande importance politique à ce voyage.

Le bolchevisme... pacifiste!..
De Constantinople : La deuxième armée rouge s'avance vers la Géorgie. Les bolcheviks concentrent, en outre, de grandes forces sur la frontière.

Le traité Russo-Polonais
De Londres : Le Times croit savoir que le traité russo-polonais sera signé dans la première semaine de janvier.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal
Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Tumeurs glandulaires, Furoncles, etc.

A VENDRE DE SUITE
Pour cause de cessation de commerce

Fonds de boucherie
Très bien situé
Convientrait également pour charcuterie
Bail au gré de l'acheteur - Très bonne affaire
S'adresser, CABINET IMMOBILIER, Rue Maréchal Joffre, CAHORS.

VILLE DE SOULLAC
ADJUDICATION
Des droits de l'Octroi Municipal

Le Dimanche 27 Mars 1921, à deux heures du soir, en la mairie de Souillac, il sera procédé à l'adjudication des droits d'octroi pour une période de 2 ans et 9 mois, du 1^{er} Avril 1921 au 31 Décembre 1923.

La première mise à prix est fixée à 20.000 fr.
L'adjudicataire des droits d'octroi sera tenu de prendre les poids publics au prix de 1.800 fr.

Le Maire,
J. CLARTE.

SYPHILIS GUÉRISON ASSURÉE
par nouveau traitement puissant spécifique (Sans Piqûres) auquel aucun cas ne peut résister.
Laboratoire des Spécialités Urologiques
22, rue Sébastopol, PARIS, Service S. (Notogratia)

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

La tragique aventure

DU

MIME PROPERCE

PAR

Albert BOISSIÈRE

III

Où les accusateurs sont d'accord avec la défense

— Je vous remercie, monsieur l'avocat de vos bons offices, mais permettez-moi de ne pas m'en servir, les jugeant parfaitement inutiles. Mieux et plus, je pense que malgré votre sollicitude professionnelle et le talent que vous pourriez déployer à défendre ma cause, votre intervention serait nuisible à mes véritables intérêts...
L'avocat, qui portait binocle, fit une grimace si vive et si spontanée, que sur son nez à la Bourbon, le binocle en fut du coup désarçonné...
Et le mime Properce, s'adressant à M. Marathon, agrava sa déclaration en ces termes :

— J'ai, monsieur le juge, une seule révélation à vous faire, une seule qui les rime toutes... Je suis innocent du crime dont on m'accuse... Je le déclare de toute la force de mon cœur et avec la dernière énergie... Je suis

innocent... Pour le surplus, j'ai le regret de vous dire que je ne répondrai à aucune de vos questions, que j'ai résolu de m'enfermer dans le plus absolu mutisme, dont rien au monde ne me fera déparier...
Et Properce s'étant incliné très bas, avec une extrême courtoisie, se releva avec un dossier de sa chaise et ferma les yeux.

M. Marathon, lui, n'était pas myope ; il était presbyte. Mais la grimace qu'il esquissa, pour n'entraîner point la chute de ses besicles, solidement nœuf fut pas moins d'une signification très claire... Son espoir — le fameux espoir qu'il avait si imprudemment confié à M. Perceval — s'évanouissait, et il se trouvait ainsi livré à ses seules ressources... Il en masqua l'excessive maigreur, et c'est d'un ton autoritaire, qu'il renvoya :
— Parfait ! parfait ! cela n'importe guère... Nous arriverons toujours à déchiffrer la vérité, sans votre aide... Greffier ! lisez, à haute et intelligible voix, les dépositions de M. Pied, patron de l'hôtel du *Matelot Saxon*, et de ses employés... et aussi celle de M. Pierre, le gérant du buffet de la gare maritime... Et vous, accusé, écoutez !

Le greffier lut et Properce, sans décrocher les paupières, dodinant de la tête, écouta... L'inspecteur Fleury, dissimulé dans une encoignure, écouta de même, avec intérêt, pour se faire une religion... Et le procureur Perceval, arrivé en retard, sur la pointe des pieds, écouta distraite-

ment, déjà au courant de ces dépositions...
L'instruction se faisait en famille — eût-on cru...
Et lorsque le greffier eut terminé la lecture du papier où étaient rigoureusement consignés les faits et gestes des deux locaux passagers de M. Pied, leur arrivée, leur séjour, leur départ, M. Marathon demanda pour la forme, à l'inculpé :

— Qu'avez-vous à répondre ?
Contrairement à l'attente générale et à sa promesse de tout à l'heure, le mime Properce rouvrit les yeux et répondit :

— Votre question, monsieur le juge, n'en est pas une... c'est pourquoi j'y répondrai... sans me compromettre... Moi seul, qui sais la vérité, peux distinguer ce qu'il y a de vrai de ce qu'il y a de vraisemblable dans ces allégations... Je ne les infirmerai, ni ne les confirmerai. Néanmoins, permettez-moi de vous dire — j'ai d'ailleurs fait une remarque à peu près identique à l'agent de la Sûreté, ici présent — que les charges qui pèsent sur moi sont d'un ordre si... si puéril, que mes propres accusateurs sont d'accord... (il se tourna vers M. Aubin) avec la défense...
Absolument ! opina le subtil avocat.

— Car vous constatez, continua Properce, que je suis entré, samedi, à l'hôtel du *Matelot Saxon*, et que j'en suis sorti, ce matin, accompagné de ma femme... Or...
— Or, interrompit M. Marathon,

pendant l'intervalle, vous y avez laissé le cadavre d'une femme sans tête... dont on ne peut qu'approximativement établir l'identité. Et c'est de ce la seulement, sans nous arrêter à l'autre... à celle que vous prétendez vivante et qui, en tout cas, n'est point là pour le prouver — que vous êtes accusé... Répondez donc franchement ; avouez votre crime... vous ne m'avez pas l'air d'un méchant garçon... et vous avez vu que j'en serais complètement dégoûté.

— Je n'ai rien à répondre, dit Properce.
Et il ferma les yeux...
— Eh bien ! s'écria M. Marathon, complètement exaspéré, moi, j'ai à continuer...
Il usa d'une expression familière qui fit sourire jusqu'au greffier...
— Nous allons passer à un autre genre d'exercices... Nous allons vous mettre en présence du propre frère de votre victime, M. Maxime Haubourg, le violoncelliste du Mont-aux-Malades... et de ce choc, espérons-le, jaillira quelque lumière. Introduisez M. Haubourg, commanda le juge au greffier...
Alors, la pâleur tragique du mime Properce s'accrut jusqu'à la lividité ; les traits de son visage se décomposèrent, un tremblement nerveux agita tout son corps, et les larmes s'échappèrent de ses yeux... D'une voix nouvelle, nouvelle d'une profondeur inconnue, il implora :
— Oh ! non... monsieur le juge, je vous en conjure... non...
— Introduisez, sarpistoche ! réitéra M. Marathon au greffier, dur d'oreille...
...
Et Maxime Haubourg, accompagné du docteur Poussin, se trouva, tout à coup, en présence de l'inculpé d'assassinat sur la personne de sa sœur.
Douloureusement, avec le tragique mélancolique qu'ils portaient en eux, les deux hommes s'entre-regardèrent. Une même pitié souveraine, une même anxiété émanait d'eux...
— Monsieur, dit Properce, sans y être invité — et le juge jugea que pour un mime qui avait juré de ne pas desserrer les dents, il était suffisamment prolifique — pardonnez-moi toute la douleur que vous m'avez plongée... Si vous saviez, monsieur ! Si vous saviez !
— Minute ! dit M. Marathon. « Si vous saviez » implique que vous savez quelque chose...